

CHAMPIONNAT 2018 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS

(Épreuve en brut)

QUALIFICATION	
DATES TERRAINS	D1
	Samedi 26 mai
	Golf de Maintenon
	PROMOTION
	Samedi 26 mai
	Golf de La Chouette
	BARRAGES
	Samedi 16 juin
	Golf de Feucherolles
	1/4 FINALES
	Samedi 30 juin
	Golf de Meaux-Boutigny
	1/2 FINALES et Play down 1ère division
	Samedi 15 septembre
	Golf d'Ableiges
	FINALES
Samedi 6 octobre	
Golf de Béthemont	

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS :

Les associations ou CE doivent être affiliés à la FFGolf et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Une seule équipe par association ou CE.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve et devra être inférieur ou égal à 18,4 ;. Cependant tout joueur ayant participé dans l'année en cours à une épreuve à limite d'index, pourra la terminer avec un index modifié sortant du cadre de la limite exigée.

Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

Les joueurs licenciés dans un club avec terrain (lien 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'extranet)

Certificat médical : Les joueurs et joueuses engagés devront avoir fait enregistrer par leur club de licence un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.

L'équipe devra être composée de salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association.

Chaque équipe pourra cependant présenter un joueur retraité de l'entreprise par tour à condition qu'il soit licencié de l'AS ou rattaché à celle-ci. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association.

ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier auprès de la Ligue de Paris

La répartition des équipes en D1 et en Promotion se fera en fonction des résultats 2017

Pour la Promotion, le nombre d'équipes est limité à 22 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **44 €** par équipe. Ils doivent parvenir au **plus tard le 25 février 2018** à l'adresse suivante :

Ligue de Paris de Golf, 1 av du golf, 78114 Magny les Hameaux
Tel : 01 30 43 30 32 - Fax : 01 30 43 23 33,

Les green-fees Équipe devront être envoyés une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris. Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le Championnat en 2019.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris par mail (sportif@lpgolf.com) au **plus tard 5 jours avant l'épreuve**. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue 48h avant l'épreuve.

FORME DE JEU

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses **d'index inférieur à 18.5** et dont le total doit être égal ou inférieur à **72,0**.

Marques de départ : **Blanches**, pour les Messieurs – **Bleues**, pour les Dames.

1 : Phase de qualification :

4 simples / stroke play brut / 18 trous.

Le total d'une équipe sera égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte. Il sera exigé 3 scores au moins, sous peine de disqualification.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant les scores des cartes non prises en compte, puis ceux des meilleures cartes, puis ceux des secondes meilleures cartes.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.

1^{ère} division :

- les 4 premières équipes sont qualifiées directement pour les ¼ de finale
- les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place disputent un barrage pour accéder aux ¼ de finale
5 v 12 ; 8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11
- les équipes classées de la 13^{ème} à la 20^{ème} place disputent un barrage pour rester en 1^{ère} division (play down)
13 v 20 ; 16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19.

Promotion :

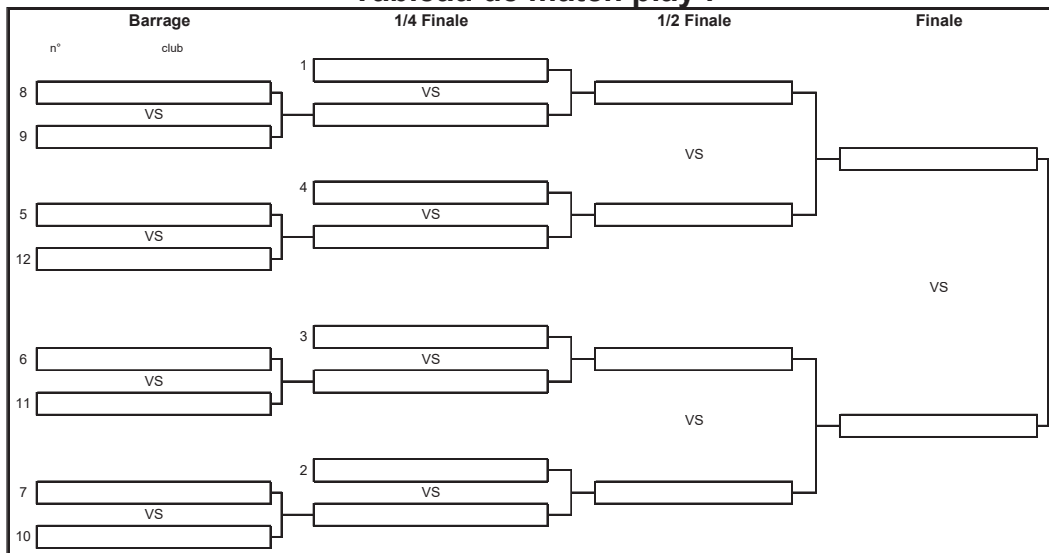
- les 4 premières équipes sont qualifiées directement pour les ¼ de finale
- les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place disputent un barrage pour accéder aux ¼ de finale
5 v 12 ; 8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11 .

2° Phase de finale (barrage, 1/4, 1/2 et finale):

1 foursome et 2 match plays sur 18 trous :

La composition du foursome est libre. Les équipiers en simple joueront dans l'ordre croissant de leurs index arrondis. Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Tableau de match play :

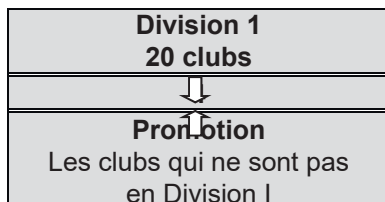


CONSTITUTION DES DIVISIONS D'ENTREPRISES DE LIGUE 2019

Montée et descente dans les divisions :

En 1^{ère} division, les perdants du play down descendent en promotion pour 2019, les autres équipes restent en division 1.

En promotion, Les demi-finalistes montent en 1^{ère} division en 2019.



PRIX

Il est décerné un titre de champion de Ligue par division. Les trophées seront remis le jour de la finale aux clubs vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom de l'AS victorieuse. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des clubs.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition ;
- 1 représentant de la Ligue ;
- 1 arbitre,

et sera affiché au tableau officiel.